

Remplace la date 06/01/2016

Dodge

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Undercoat Dark

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Undercoat Dark
No du produit 691001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées @@@Mortuary Cosmetic@@@

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.
1265 Fewster Drive
Mississauga ON L4W1A2
1-800-263-0862, (905) 625-0311

Fabricant OCL Kingswinford Ltd
Building 70 Bay 2 Third Avenue
Pensnett Trading Estate
Kingswinford
West Midlands
DY6 OBH
01384 401789
01384 401793

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CANUTEC (888) 226-8832
Customer Service: The Dodge
Chemical Company (Canada) Ltd. (800) 263-0862, (905) 625-0311

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Repr. Cat. 2;R61. Xn;R48/22. Xi;R36. R43. R52/53, R67.
Pour l'homme
Risque limité par inhalation à une température de travail normale.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 2-BUTANONE-O,O',O''-(PHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME
COLOPHANE
PHTALATE DE DIBUTYLE DBP

Étiquetage



Toxique

Phrases De Risque

R36	Irritant pour les yeux.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/22	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Undercoat Dark

Conseils De Prudence	R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	A1	Réceptif sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
	S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
	S25	Éviter le contact avec les yeux.
	S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.
	S38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
	S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
	S53	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
	S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
	P11	Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

1-Chloro-4-Trifluoromethyl Benzene	10-30%
No CAS : 98-56-6	No CE :
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332	Classification (67/548/CEE) Xn;R20/21/22. R10.
2-BUTANONE-O,O'-O"-(PHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME	30-60%
No CAS : 34036-80-1	No CE : 433-360-6
Classification (CE 1272/2008) Skin Sens. 1 - H317 STOT Rep. 2 - H373 Aquatic Chronic 3 - H412	Classification (67/548/CEE) Xn;R48/22 R43 R52/53
ACÉTATE D'ÉTHYLE	5-10%
No CAS : 141-78-6	No CE : 205-500-4
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67
ACÉTONE	5-10%
No CAS : 67-64-1	No CE : 200-662-2

Undercoat Dark

Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67
COLOPHANE	10-30%
No CAS : 8050-09-7	No CE : 232-475-7
Classification (CE 1272/2008) Skin Sens. 1 - H317	Classification (67/548/CEE) R43
PHTALATE DE DIBUTYLE DBP	1-5%
No CAS : 84-74-2	No CE : 201-557-4
Classification (CE 1272/2008) Repr. 1B - H360Df Aquatic Acute 1 - H400	Classification (67/548/CEE) Repr. Cat. 2;R61 Repr. Cat. 3;R62 N;R50
PROPANE-2-OL	10-30%
No CAS : 67-63-0	No CE : 200-661-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R67
SBP 3 MINERAL SPIRIT	5-10%
No CAS : 64741-84-0	No CE :
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. F;R11. N;R51/53.
ZINC OXIDE	1-5%
No CAS : 1314-13-2	No CE : 215-222-5
Classification (CE 1272/2008) Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) N;R50/53

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Undercoat Dark

Ingestion

Sans objet

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Irritation du nez, de la gorge et des voies aériennes.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Mousse résistante à l'alcool. Mousse. Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie. Les vapeurs peuvent s'enflammer.

Risques particuliers

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Chlorures. Fluorures.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non pertinent à cause de la petite quantité utilisée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Émission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs.

Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Empêcher la formation d'électricité statique et d'étincelles. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

Undercoat Dark

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Peut attaquer certains plastiques, caoutchoucs et revêtements.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ACÉTATE D'ÉTHYLE	VLEP	400 ppm	1400 mg/m3			
ACÉTONE	VLEP	750 ppm	1800 mg/m3			
PHTALATE DE DIBUTYLE DBP	VLEP		5 mg/m3			
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	
SBP 3 MINERAL SPIRIT	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Ventilation antidéflagrante générale et localisée.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Variable. Marron.
Odeur	Aromatique. Hydrocarbure.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	73-75 760 mm Hg
Densité relative	0.900-1.000 (H2O=1) 20
Densité de vapeur (air=1)	>1
Taux d'évaporation	>1 BuAc=1
Point d'éclair (°C)	<23 CF (Creuset fermé).

9.2. Autres informations

Volatile Par Volume (%) 84

Undercoat Dark

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ10.1. Réactivité10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les acides minéraux forts.

10.5. Matières incompatibles10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Chlorures. Fluorures.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges. Dépression du système nerveux central. Effet narcotique.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

Mises En Garde Sur La Santé

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire.

Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Toxic to fish

12.2. Persistance et dégradabilité12.3. Potentiel de bioaccumulation12.4. Mobilité dans le sol12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB12.6. Autres effets néfastes**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Undercoat Dark

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport	AEROSOLS
-------------------------------------	----------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2.1
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1
Étiquettes De Transport	

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-D, S-U Classification code 5F
Code restriction de tunnel	(D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision	06/01/2016
Révision	9
Remplace la date	06/01/2016

Undercoat Dark

Phrases - R (Texte Intégral)

R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R48/22	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions De Danger Completes

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.